
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****En date du 11 JUILLET 2024**

Le Onze Juillet deux mil vingt-quatre à 19 heures 30, s'est tenu à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JUSTE, Maire de la Commune, le conseil municipal.

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2024

Présents : MM. JUSTE – SAURY – PARRA – CHANTAGREL - MANIN - CAMPACI - Mmes GAUDAN - SARDA-GROS – CRESPOLINI - HAFEJI – CAMMAL

Absents excusés représentés : M. CAVERIVIERE par Mme HAFEJI – Mme LLORIS par Mme GAUDAN

Absents excusés : MM. SAINT-DIZIER – RUIZ – MARTINEZ - Mmes NY – TORMO – BISCANS

Secrétaire de séance : Monsieur SAURY

L'ordre du jour était le suivant :

- Décision modificative – Budget commune
- Convention avec le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire – travaux d'alimentation en eau potable
- Convention avec le CIAS pour mise à disposition de locaux communaux
- Convention avec Enedis – Mise à disposition d'un terrain communal
- Convention avec le SYADEN – Mise à disposition d'un terrain communal
- Conventions recours au bénévolat
- Affaires et questions diverses

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

08-24-1- DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget communal. Les virements de crédits suivants sont proposés :

| SENS | COMPTE | MONTANT |
|--------------|---------------|----------|
| D | 7391112 - 014 | 1 000 |
| D | 65888 | - 1 000 |
| TOTAL | | 0 |

Le conseil municipal doit donner son accord.

ACCORD A L'UNANIMITE**08-24-2- CONVENTION AVEC LE SYNDICAT ORIENTAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE (SOEMN)**

Monsieur le maire informe que le SOEMN doit réaliser des travaux d'alimentation en eau potable des locaux exploités par ENEDIS, pour la gestion du nouveau poste électrique du réseau de distribution située sur la parcelle BW 5 lieu-dit « la Garrigue ».

Pour ce faire, le SOEMN a besoin d'enfouir, sur des parcelles appartenant à la commune (B68 et B1117 Lieu-dit « la Garrigue ») dans une bande de 3 mètres maximum, une canalisation et ses accessoires techniques sur une profondeur de 0.80 mètre.

Ainsi, il est proposé la signature d'une convention de passage de canalisations d'eau potable qui consent au SOEMN et à ses agents ayant-droit, les droits suivants :

- Etablir dans une bande de 3 mètres de large (1.50 mètre de part et d'autre) des canalisations souterraines (réseau fonte d'un diamètre de 200mn) d'une longueur approximative de 272 mètres. Tout élément sera situé à au moins 0.80 mètre de la surface après travaux
- Une servitude de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule afin de permettre au Syndicat, ses préposés, ses ayant-cause ou ayant droit, d'accéder par la voie communale à la canalisation située sur lesdites parcelles. Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une largeur de trois mètres le long de la canalisation.

La convention est établie pour toute la durée d'exploitation des canalisations et accessoires ci-dessus mentionnées. Il ne peut être mis fin à la convention par le propriétaire, seul l'exploitant pourra le faire.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer ladite convention.

ACCORD A L'UNANIMITE**08-24-3- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique que CARCASSONNE AGGLO a mis en place une mutuelle intercommunale à destination des habitants du territoire de l'Agglo. Il rappelle que trois mutuelles ont été retenues suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par Carcassonne Agglo.

L'Agglo a sollicité plusieurs communes sur l'ensemble de son territoire pour la tenue de permanence sur leur territoire et dans les locaux communaux.

La commune de Conques-sur-Orbiel a répondu favorablement à cette sollicitation et a proposé de mettre à disposition un bureau au sein des locaux de la mairie avec au moins une table, des chaises et un accès Wifi et également avec une salle d'attente.

Afin de formaliser cette mise à disposition, Carcassonne Agglo propose la signature d'une convention avec la commune qui définit les obligations de l'occupant et du propriétaire.

Cette convention est consentie pour 1 euro par mois pour une durée d'un an qui pourra être reconduite de façon tacite 2 fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec Carcassonne Agglo.

ACCORD A L'UNANIMITE**08-24-4 – CONVENTION AVEC ENEDIS – MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le maire informe que, dans le cadre des travaux de construction de la centrale photovoltaïque Salsigne-Villardonne Energies Nord, ENEDIS sollicite la mise à disposition d'un terrain communal pour y implanter un poste de transformation de courant électrique. La superficie nécessaire d'occupation est de 25 M2. La parcelle concernée par cette implantation est cadastrée B 72 située entre le lieu-dit « La garrigue » et le lieu-dit « Plaine de la Cocalière ».

Une indemnité forfaitaire de 1 500 € est proposée par ENEDIS.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la proposition de cette convention et éventuellement, pour l'autoriser à la signer.

ACCORD A L'UNANIMITE

08-24-5- CONVENTION AVEC LE SYADEN POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que le SYADEN propose la signature d'une convention pour la mise à disposition d'un terrain communal cadastré CL 81 situé Avenue René CASSIN pour l'installation d'un local technique destiné à la gestion de la fibre optique (armoires techniques au sol, une chambre enterrée, un réseau de fourreaux enterrés) sur une emprise de 1 m².

La durée de la convention est fixée à 12 ans jusqu'au 31/12/2036 et est consentie pour un euro symbolique.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le SYADEN.

ACCORD A L'UNANIMITE

08-24-6- CONVENTIONS DE RECOURS AU BENEVOLAT

Monsieur le Maire informe que le conseiller numérique propose, dans le cadre de son activité professionnelle, d'avoir recours à deux bénévoles (collaborateurs occasionnels). Ces bénévoles interviendraient à titre gracieux pour une durée d'une semaine du 6 au 10 Août prochain. Il est précisé que ces bénévoles sont âgés de 16 ans.

L'objectif du recours à ces bénévoles est de renforcer provisoirement le service pour les activités suivantes :

- Installation des alarmes
- Déploiement du NEXTCLOUD
- Plan Cybersécurité

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour connaître son avis sur cette demande.

ACCORD A L'UNANIMITE DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS RESERVE QUE LES REGLES DE CONFIDENTIALITE SOIT RESPECTEES.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe :

- Du courrier du Département de l'Aude qui sollicite la commune pour savoir si elle serait intéressée pour mettre en place des emplacements réservés au covoiturage. Le conseil municipal propose que le parking devant la pharmacie soit utilisé à cet effet.
Par ailleurs, ne pourrait-on pas envisager l'installation de bornes de recharge électriques ? Réponse : il faudrait contacter le SYADEN qui s'est engagé à développer un réseau d'infrastructures de recharge performant et accessible à tous et ainsi, accompagne les communes dans l'installation de ces bornes.
- Du courrier d'une association « Les Cromignons » à PENNAUTIER qui a pour but principal l'accueil des tout-petits. La représentante de cette association souhaite en collaboration avec 2 femmes diplômées dans le petite enfance et possédant l'agrément PMI monter une Maison d'Assistants Maternelles afin d'accueillir les enfants en bas âge (de la naissance à l'entrée en maternelle) et elle sollicite la commune pour savoir si elle disposerait d'un local qui pourrait répondre aux exigences de la PMI. Réponse : la commune ne dispose d'aucun local pouvant répondre au besoin.

Monsieur le Maire indique :

- Ce matin, une réunion a lieu sur le projet du nouveau PPRI présenté par la DDTM. Les communes concernées ont jusqu'au 15 Septembre prochain pour faire connaître leur avis sur ce projet.
- De l'arrivée pour la rentrée prochaine de Mme DEROIN, nouvelle directrice de l'école maternelle et de Monsieur DIRAN, nouveau directeur de l'école élémentaire
- Que suite à la présence importante de blattes dans un secteur du village, la commune a fait intervenir un spécialiste à sept reprises pour leur destruction. Les services vétérinaires du Département ont été prévenus, le réseau assainissement désinfecté et l'éclairage public du secteur allumé.

TRAVAUX :

- Le projet de l'école suit son cours. Les entreprises ont jusqu'au 17 Juillet pour déposer leurs offres.
- Le traçage de la signalétique au sol a été réalisé Avenue Félix Roquefort
- L'aménagement provisoire d'une zone piétonne Avenue Notre Dame devra débuter la semaine prochaine
- L'ONF a réalisé, dans la forêt les travaux de débroussaillage autour des réserves d'eau et leur entretien
- S'agissant des travaux de l'Agence Postale Communale, tous les accords ont été obtenus pour réaliser l'aménagement. Les commandes ont été faites auprès des fournisseurs.
- Pour la création du Parking, Rue Frédéric Mistral, l'entreprise COLAS a été retenue. Montant des travaux : 94 394, 59 € TTC
- Les travaux de la tranche optionnelle 1 de l'Eglise ont démarré.

Mme CRESPOLINI s'il ne serait pas possible de mettre en place une signalisation au niveau du Pont de Monplaisir afin de réglementer le croisement sur le pont.

Mme HAFEJI demande si une intervention ne pourrait pas être faite sur la voirie Boulevard E. Zola et Rue Colette.

Commission sociale : Le registre nominatif des personnes vulnérables a été mis en place.

Jean-François SAURY : Cérémonie du 14 Juillet : RDV à 10 H 30 devant la mairie – fleurs à récupérer et apéritif à préparer

**Le Maire,
Jean-François JUSTE.**



Le secrétaire de séance
Jean-François SAURY